

CSDPE

COMITÉ DU SYSTÈME DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ

Rapport d'activité 2024

Table des matières

<u>SYNTHESE.....</u>	<u>3</u>
<u>1 BILAN DE LA CAMPAGNE 2024 DES CONFERENCES DEPARTEMENTALES PREVUES PAR LA LOI NOME</u>	<u>4</u>
<u>2 AVIS DU CSDPE SUR LE PROJET DE TROISIEME VERSION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ENERGIE (PPE3).....</u>	<u>9</u>
<u>3 AVIS DU CSDPE SUR LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT D'ENEDIS POUR L'ANNEE 2025</u>	<u>11</u>
<u>4 POINT SUR LA RECONSTRUCTION DES RESEAUX DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE SUITE AUX TEMPETES CIARAN ET DOMINGOS</u>	<u>11</u>
<u>5 PERSPECTIVES DE TRAVAIL POUR 2025</u>	<u>12</u>
<u>6 MEMBRES DU CSDPE A FIN 2024.....</u>	<u>13</u>

Synthèse

Le présent rapport dresse un panorama des travaux du Comité du système de distribution publique d'électricité (CSDPE) au cours de l'année 2024.

Le CSDPE a été institué par la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Il est chargé d'examiner la politique d'investissement d'Enedis, des entreprises locales de distribution (ELD) et des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité (AODE), et d'émettre un avis. À ce titre, le CSDPE a été destinataire :

- des montants d'investissement réalisés ou envisagés sur les réseaux publics de distribution, établis par les conférences départementales annuelles instituées par la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (dite « loi NOME ») ;
- des synthèses élaborées par les conférences départementales ainsi que d'une synthèse des échanges entre les gestionnaires du réseau public de distribution d'électricité (Enedis, ELD) et les AODE, et, à sa demande, des comptes rendus et des bilans détaillés associés à ces conférences, sur lesquels il peut aussi porter un avis ;
- du projet de Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3) transmis par la Dgec.

Le CSDPE, qui réunit des représentants de l'État (Ministères de l'énergie, des collectivités territoriales et de l'économie), des collectivités territoriales (intercommunalités et régions), des AODE, des ELD et Enedis, est le **lieu essentiel d'une vision partagée sur les investissements consacrés aux réseaux publics de distribution de l'électricité, au cœur de la transition énergétique.**

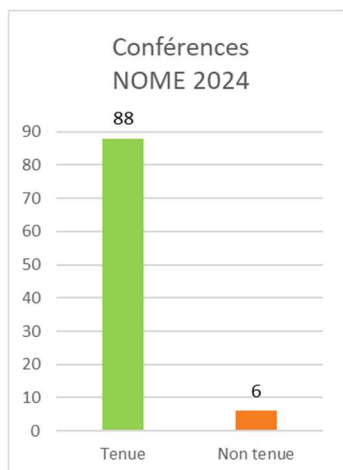
Le CSDPE s'est réuni à deux reprises en 2024 : le 10 juillet et le 14 novembre. Ces réunions ont permis de travailler sur plusieurs domaines :

- Bilan de la campagne 2023 des conférences départementales ;
 - *Cette campagne a permis de consolider la tenue des conférences et les remontées des documents par les préfetures, même s'il reste quelques départements où les conférences ne sont pas encore organisées et que l'ensemble reste soumis à de nombreuses relances par le secrétariat du CSDPE et les équipes territoriales d'Enedis. Le bilan de la campagne 2023 était intégré au rapport annuel 2023 du CSDPE, et le présent rapport intègre le bilan de la campagne 2024.*
- Politique d'investissement d'Enedis pour 2025 ;
 - *Enedis a présenté sa politique d'investissement 2025 en novembre 2024, sur laquelle le CSDPE a donné un avis positif.*
- Situation des réseaux face aux enjeux climatiques et aux tempêtes.
 - *À la suite de ses interventions en 2023 après le passage des tempêtes Ciarán et Domingos, Enedis a présenté son plan de reconstruction et de résilience en Bretagne et Normandie.*

1 Bilan de la campagne 2024 des conférences départementales prévues par la loi Nome

Le bilan de la campagne 2024 des conférences départementales est très positif : comme pour la campagne 2023, les conférences sont globalement tenues, les données sont bien remontées par les préfetures et s'avèrent presque complètes et de qualité.

De ce fait, les conférences départementales prévues par la loi Nome sont désormais confortées comme un outil local au service de la transition énergétique, à la maille départementale comme au niveau national, au travers des remontées faites au CSDPE.



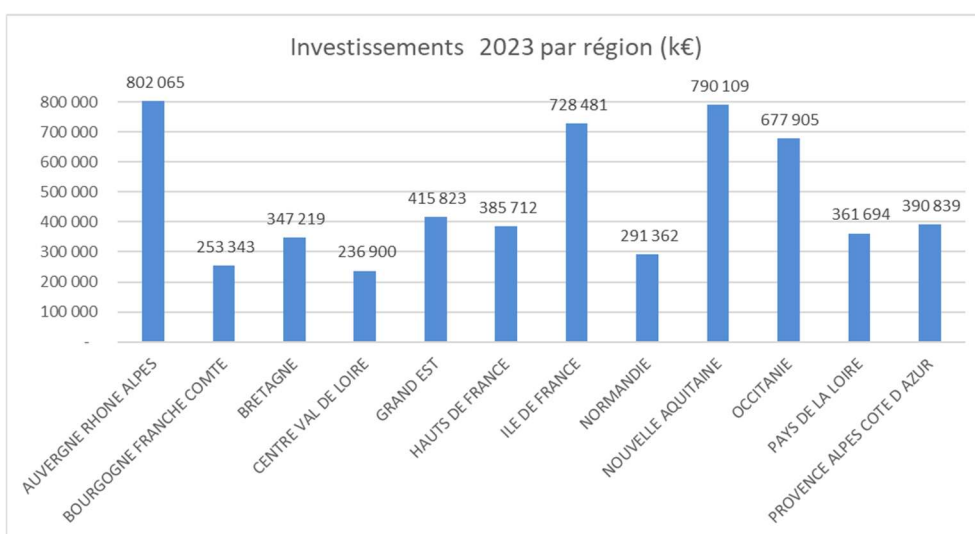
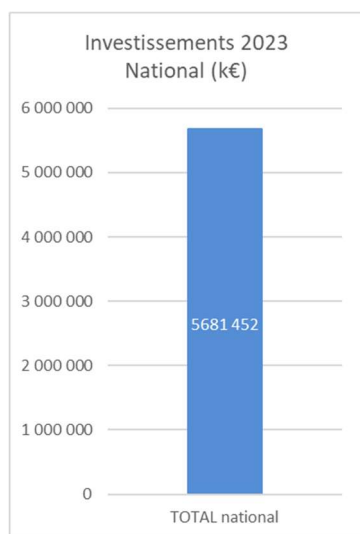
Ce bilan est à associer, d'une part, à un lancement officiel de la campagne en septembre par la Dgec (courriel adressé aux contacts identifiés en préfetures) ; d'autre part, à des actions régulières de relance de la part des équipes territoriales d'Enedis et du secrétariat du CSDPE auprès des préfetures ; enfin, à des actions ciblées en fin de campagne par le secrétariat du CSDPE.

Ce tableau positif permet néanmoins d'identifier quelques écueils résiduels et pistes d'amélioration pour la prochaine campagne. Les paragraphes ci-dessous décrivent le résultat synthétique des remontées et les éléments manquants sur lesquels il sera pertinent de travailler pour la campagne 2024.

En outre, la campagne (incluant les remontées des préfetures) s'est encore déroulée sur une période relativement longue (de septembre 2024 à mars 2025), laissant toujours peu de temps pour l'analyse et le traitement des données pour la première restitution au CSDPE (prévue le 3 juillet 2025).

Enfin, on notera que la tenue de quelques conférences et la participation de certains acteurs demeure encore fragile, avec quelques évolutions d'une campagne à l'autre, ce qui impacte la vision nationale même si cela est devenu désormais marginal.

Les données remontées des conférences permettent de dresser un panorama des investissements réalisés par les gestionnaires de réseaux publics de distribution d'électricité et autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité, à hauteur de **5,68 Mds€ en 2023** (contre 5,25 Mds€ en 2022). Les informations sur les investissements prévus (2024) et prévisionnels (2025) restent encore partielles.



1.1 Des conférences 2024 tenues dans leur grande majorité

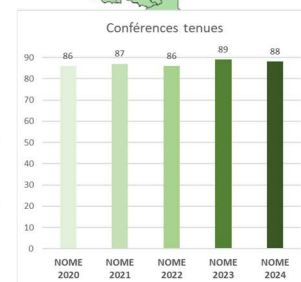
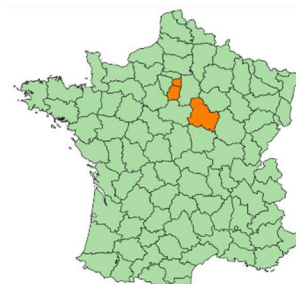
Les conférences de la campagne 2024 ont été tenues dans 88 départements sur 94 (contre 89 en 2023), correspondant à 94 %, soit une très grande majorité. Ce niveau est presque identique à celui de la campagne 2023, ce qui est encourageant pour une installation exhaustive et dans la durée des conférences départementales. Cette tendance vers la complétude de la tenue des conférences se confirme lentement mais sûrement depuis quelques années.

Seuls les départements de Paris (75), de l'Yonne (89), de l'Essonne (91), des Hauts-de-Seine (92), de la Seine-Saint-Denis (93) et du Val-de-Marne (94) n'ont pas organisé de conférence départementale dans le cadre de la campagne 2024.

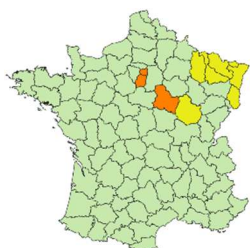
Les tentatives, au cours des années passées, d'organiser une ou plusieurs conférences interdépartementales pour Paris et la petite couronne avaient échoué, mais les démarches menées dans le cadre de la campagne 2024 présagent de manière encourageante de l'organisation d'une telle conférence dans le cadre de la campagne 2025.

Le cas de l'Yonne (89) est particulier car découle de mobilités au sein de la préfecture.

Seule la préfecture de l'Essonne (91) ne répond pas aux sollicitations et ne semble pas en mesure d'organiser la conférence prévue par les textes.



1.2 Des conférences majoritairement tenues en présentiel, même si la pratique du mode sur dossier persiste dans certains départements



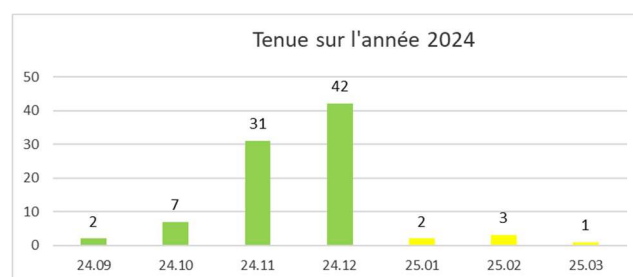
Le nombre de conférences tenues en présentiel est en très léger recul pour la campagne 2024, passant de 84 en 2023 à 82 en 2024. Cette part importante fait notamment suite à la mobilisation des acteurs locaux par la Dgac et le secrétariat CSDPE en début de campagne (septembre 2024).

La tenue sur dossier est désormais résiduelle, même si elle est encore pratiquée dans six départements de la région Grand Est (Meurthe-et-Moselle (54), Meuse (55), Moselle (57), Haut-Rhin (68)) et en Côte d'Or (21), du fait d'une organisation historique.

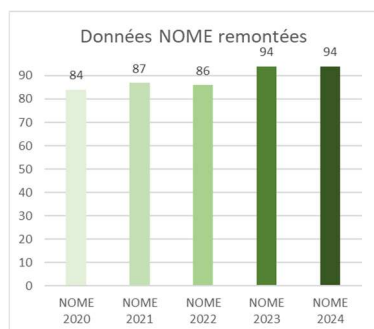
1.3 Des conférences bien recentrées sur le dernier trimestre de l'année, avec quelques décalages résiduels sur fin 2024 ou début 2025

Des conférences tenues en grande majorité (81 sur 94) sur l'année 2024, comme prévu par les textes, avec une forte synchronisation sur le 4^{ème} trimestre (79 sur 94), en cohérence avec le calendrier attendu par le CSDPE.

Désormais seulement six conférences sont tenues « en décalage » sur le 1^{er} trimestre 2025 (contre 8 durant la campagne 2023), en Côte d'Or (21, sur dossier), Indre-et-Loire (37), Isère (38), Moselle (57, sur dossier), Pas-de-Calais (62) et Saône-et-Loire (71).



1.4 Remontée des données au CSDPE : une remontée à nouveau exhaustive, y compris en cas de conférence non tenue, grâce à une mobilisation ciblée en fin de campagne



Comme pour la campagne 2023, le secrétariat CSDPE a réceptionné des données pour l'ensemble des départements attendus (94 départements), y compris ceux sur lesquels une conférence ne s'est pas officiellement tenue, mais où les équipes d'Enedis ont adressé leurs propres données, complétées par celles de certains acteurs locaux.

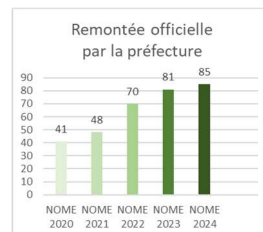
L'exhaustivité des données reste le résultat de multiples actions de relance de la part du secrétariat du CSDPE auprès des préfetures des départements, avec l'appui des équipes locales d'Enedis.

Comme souligné dans le cadre de la campagne 2023, le CSDPE rappelle que ces remontées « informelles » de données par les acteurs locaux (gestionnaires de réseaux et autorités concédantes) ne peuvent constituer une solution pérenne et que, pour les futures campagnes, il conviendrait de renforcer la tenue et la remontée effectives des dernières conférences.

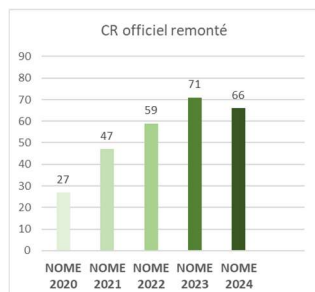
1.5 Des remontées qui démontrent bien désormais la mobilisation des préfetures

Lorsque la conférence est organisée, ce sont bien désormais les préfetures qui assurent la remontée des données vers le CSDPE, en conformité avec l'attendu réglementaire, pour 90 % des départements (85 sur 94), spontanément ou après relance.

Sur les autres départements, cette remontée a été effectuée par Enedis (9 cas).



1.6 Les comptes rendus des préfetures tendent à se généraliser



Le CSDPE a reçu des comptes rendus officiels de conférences pour 66 départements sur 94, soit 70 %. Ce chiffre est en retrait par rapport à la campagne 2023 (71 cas, soit 75,5 %) Ces comptes rendus ont été complétés par la remontée des supports partagés dans le cadre des conférences pour l'essentiel des départements.

Comme pour les données, la remontée des comptes rendus et des supports de conférences au CSDPE a nécessité une mobilisation des préfetures, mais aussi des relances des acteurs locaux (gestionnaires de réseaux et autorités concédantes) de la part du secrétariat du CSDPE.

1.7 Des données relatives aux investissements (réalisés, prévus et prévisionnels) qui gagnent en qualité, malgré encore quelques données manquantes

Les données d'investissements attendues des acteurs relèvent de plusieurs horizons : investissements réalisés durant l'année n-1 (soit 2023 pour la campagne 2024), investissements prévus durant l'année n (soit 2024 pour la campagne 2024) et investissements prévisionnels pour l'année n+1 (soit 2025 pour la campagne 2024).

Pour la première fois, sur les 94 départements, l'ensemble des maîtres d'ouvrage (MOA) dits significatifs¹ ont remonté des données liées aux investissements réalisés, même si cela s'accompagne toujours de remontées partielles dans certains cas (Cf. tableau ci-dessous).

Les départements d'Île-de-France sont à nouveau considérés comme significatifs pour le réalisé 2023, malgré un recul dans les transmissions hors Enedis. Ils ne sont en revanche pas significatifs au titre des investissements prévus (en 2024) et prévisionnels (pour 2025).

Même s'il y a quelques changements et malgré les relances du secrétariat du CSDPE, les départements concernés par des données incomplètes dans le cadre de la campagne 2024 sont souvent les mêmes que pour les campagnes précédentes.

Par ailleurs, les évolutions d'une campagne à l'autre montrent que la situation demeure incertaine : si certains acteurs absents de l'année précédente ont bien participé cette fois-ci, on constate inversement la disparition de données/contributions de certains acteurs, qui avaient pourtant participé dans le passé. La tenue et les remontées des conférences départementales reste donc un exercice pouvant être sujet à "imperfection" ponctuelle.

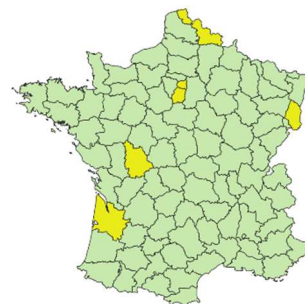
1.8 Des données relatives aux investissements réalisés qui continuent de gagner en qualité

Le nombre de départements pour lesquels des données d'investissements sont manquantes est en forte réduction par rapport la campagne 2023. Ceci est notamment le fait que, contrairement à l'année dernière, certaines remontées informelles n'ont pas été possibles, en tout cas pas de manière complète (données transmises seulement par Enedis pour les départements 75, 91, 92, 93 et 94).

Ces remontées révèlent encore quelques situations où certaines données d'un investisseur sont manquantes.

Ainsi, même dans les cas où la conférence a été tenue, il s'avère que certains gestionnaires de réseaux ou autorités concédantes peuvent ne pas avoir transmis certaines données relatives à leurs investissements. C'est le cas dans 9 départements (en jaune ci-contre) ; cette absence n'a cependant qu'un impact limité du fait du poids estimé de leurs investissements (< 5 % du département, donc considéré comme non-significatif).

En revanche, pour la première fois, il n'y a plus de cas où des données d'un investisseur significatif seraient manquantes.



¹ Suivant le seuil de représentativité de > 95 % (convenu historiquement en GT CSDPE) pour les investissements agrégés à la maille considérée suivant la segmentation prévue par arrêté

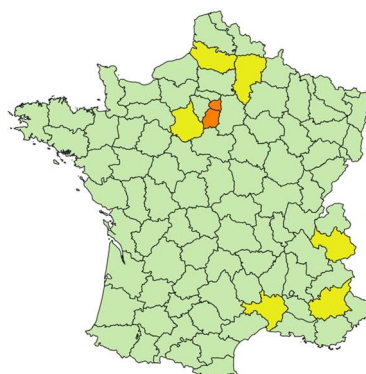
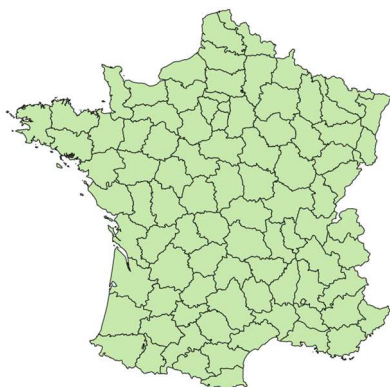


Tableau de synthèse des acteurs / données absents

Région	N° Dept	Département	Acteur GRD, AODE	GRD/AODE	Investissements significatifs (seuil 1 M€) non remontés Estimation en k€ et % département		
					en réalisé 2023	en prévu 2024	en prévisionnel 2025
Île-de-France	75, 91, 92, 93,	Paris et petite couronne, Essonne	Tous acteurs (dont Enedis, Sigeif et Sippérec avec données en conf. n°me 2023), sauf réalisé 2023 pour Enedis	GRD/AODE	10 M€ (3%)	400 M€ (prévisionnel CD NOME 2023)	400 M€
Centre-Val-de-Loire	28	Eure-et-Loir	Chartres Métropole, Entre Beauce et Perche, SIE Ély	GRD/AODE		5 M€ (13%)	5 M€ (13%)
Hauts-de-France	2	Aisne	Sicae de l'Aisne	GRD		11 M€ (20%)	11 M€ (20%)
	59	Nord	AODE et GRD du Nord	GRD/AODE	2 M€ (2%)	2 M€ (2%)	2 M€ (2%)
	80	Somme	SICAE de la Somme et du Cambrasis, Régie communale de Montdidier, Gazélec de Péronne, TE-80	GRD			18 M€ (35%)
Grand-Est	57	Moselle	ENES Hagondange, Régie de Sainte-Marie-aux-Chênes	GRD			1 M€ (1%)
	68	Haut-Rhin	TE-68	AODE	2 M€ (4%)	2 M€ (4%)	2 M€ (4%)
Nouvelle-Aquitaine	33	Gironde	Bordeaux Métropole	AODE	1 M€ (1%)	1 M€ (1%)	1 M€ (1%)
	86	Vienne	Syndicat d'énergies de la Vienne	AODE	3 M€ (4%)	3 M€ (4%)	3 M€ (4%)
	30	Gard	SMEG-30	AODE			11 M€ (15%)
Occitanie	34	Hérault	Montpellier Métropole (3M), Sète	AODE			1 M€
Auvergne-Rhône-Alpes	73	Savoie	Régies électrique de Bessans, Montvalazan, Sainte-Foy-Tarentaise, Tignes, Villargier	GRD			3 M€ (6%)
Provences-Alpes-Côte-d'Azur	4	Alpes de Hautes-Provence	SDE-04	AODE			6 M€ (15 %)
TOTAL estimé					< 20 M€	> 420 M€	> 460 M€

1.9 Complétude des indicateurs techniques et clientèle

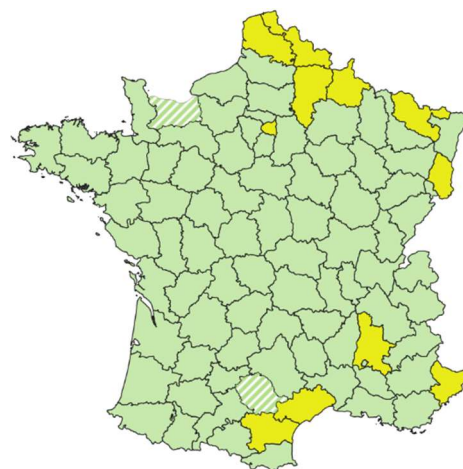
Au-delà des données relatives aux investissements, les acteurs doivent présenter diverses données relatives aux domaine Technique (e.g. des linéaires de réseaux) et Clientèle (e.g. du nombre de clients).

Dans le cadre de la campagne 2024, les remontées de ces indicateurs (année 2023) au CSDPE ont été quasi-exhaustives pour les gestionnaires de réseaux significatifs (hors données calculées par agrégation comme l'âge des réseaux ou les clients mal alimentés).

- Départements pour lesquels il existe au moins un gestionnaire de réseau avec un ou plusieurs indicateurs manquants

Les situations sont relativement différenciées :

- En jaune, onze départements avec des données manquantes de gestionnaires de réseaux, mais pour des acteurs non significatifs (< 5 %) : Aisne (02), Alpes-Maritimes (06), Ardennes (09), Aude (11), Drôme (26), Hérault (34), Moselle (57), Nord (59), Pas-de-Calais (62), Haut-Rhin (68) et Val-de-Marne (94) ;
- En vert hachuré, deux départements (Calvados (14) et Tarn (81) – en net recul), versus quinze cas lors de la campagne 2023).
- Départements pour lesquels il existe au moins un gestionnaire de réseau significatif avec un ou plusieurs indicateurs manquants





Pour la première fois, il n'y a pas d'absence significative (> 5 %) des indicateurs Technique et Clientèle, et seulement une situation (Calvados (14)) où au moins un indicateur attendu mais non significatif (< 5 %) est absent.

2 Avis du CSDPE sur le projet de troisième version de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3)

Le projet de troisième programmation pluriannuelle de l'énergie (dite PPE3) a été publié par les pouvoirs publics le 8 novembre 2024 et, conformément aux textes en vigueur², l'avis du CSDPE a été sollicité.

Après divers échanges entre ses membres et experts, le CSDPE a rendu son avis en date du 16 décembre 2024.

Dans le cadre de cet avis, le CSDPE a notamment souhaité souligner la qualité du travail réalisé par les pouvoirs publics dans l'élaboration de ce projet et les enjeux de cette nouvelle PPE dans un contexte d'urgence climatique.

Par ailleurs, le CSDPE a souhaité rappeler certains grands principes, tels :

- L'attachement au principe de **péréquation** qui garantit l'égalité de traitement entre utilisateurs de réseaux, et s'accompagne d'un enjeu de **financement** des investissements réparti sur l'ensemble du territoire, permettant de lutter contre les fractures territoriales ;
- Le **rôle essentiel et central des réseaux publics de distribution, des autorités concédantes et des gestionnaires de réseaux**, au cœur de la transition énergétique, du système électrique et de la stratégie énergétique de la France, tout en regrettant que la question des moyens financiers permettant d'atteindre ces ambitions n'aient pas été traitée avec plus de profondeur et d'engagements ;
- L'importance du **suivi dans le temps de la mise en œuvre des objectifs fixés par cette PPE**, et à cette fin de disposer d'indicateurs pertinents, largement issus des travaux centralisés par le CSDPE et issus des conférences départementales prévues par la loi Nome, et qui contribuent à disposer d'une vision nationale permettant de nourrir les dynamiques territoriales.

Enfin, le CSDPE a fait part de ses remarques et attentes détaillées concernant les différents volets exposés dans le projet de PPE3, dont :

- **L'amélioration de l'efficacité énergétique et la baisse des consommations d'énergie fossile**

Le CSDPE a souhaité que la sobriété énergétique soit affirmée comme un pilier de la PPE3, et pris note des ambitions importantes en matière d'efficacité énergétique et baisse des consommations d'énergie fossile exposées dans le projet.

Il a souligné que la « nouvelle électrification » nécessaire à l'atteinte des objectifs repose bien sur l'ensemble de la chaîne électrique et de ses acteurs (production, transport, distribution, fourniture) et rappelé à cette occasion le rôle central du réseau public de distribution d'électricité, qui constitue, comme cela a été rappelé, le « cœur du système ».

- **L'offre d'énergie et le développement de l'exploitation des énergies renouvelables et de récupération**

Le CSDPE a pris acte de l'importance des ambitions en ce qui concerne le développement des différentes filières d'énergies renouvelables à échéance 2030-2035 et rappelé que plus de 90% des installations d'énergies renouvelables sont aujourd'hui raccordées aux réseaux publics de distribution.

Il a considéré que l'approche retenue permet de mobiliser l'ensemble des productions décarbonées disponibles afin de se donner les moyens de l'ambition de décarbonation de la production, et souligné l'importance de raccorder et de produire à un coût raisonnable.

Il a aussi souligné l'enjeu de favoriser une plus grande synchronisation de la production et de la consommation, en jouant sur les différents leviers possibles, comme par exemple la définition des heures pleines / heures creuses.

² III de l'article L. 141-4 du Code de l'énergie

- **La sécurité d’approvisionnement en électricité, l’optimisation du système électrique et du développement des réseaux**

Le CSDPE s’est félicité que les réseaux publics de distribution et les territoires soient bien identifiés comme étant au cœur de la transition énergétique, du système électrique et de la stratégie énergétique de la France.

Il a cependant considéré que la question des moyens financiers permettant d’atteindre ces ambitions n’est pas assez profondément traitées, et laisse de nombreuses incertitudes quant à la consistance des budgets des territoires et du tarif d’utilisation du réseau public d’électricité (Turpe).

Il a souligné différents enjeux associés aux questions de l’anticipation du développement des réseaux et de la sécurisation des approvisionnements en matériels et moyens humains, mais aussi à l’exploitation des données du CSDPE issues des conférences départementales.

Il a aussi pointé que l’enjeu d’adaptation des réseaux ne doit pas se mesurer à l’aune d’un critère de « vétusté » mais de son efficacité, de sa performance opérationnelle et de sa sensibilité à la vie du système électrique et aux événements climatiques compte tenu des programmes techniques et industriels et des investissements associés mis en place pour accroître l’adaptation au changement climatique.

Au global, il est indispensable de retenir une approche coordonnée du développement des réseaux d’électricité, de gaz et de chaleur et de froid selon des orientations définies dans la planification locale, puis détaillées et mises en œuvre dans le cadre des concessions.

Ainsi, il est nécessaire de mieux planifier et d’anticiper le développement et l’adaptation des réseaux, notamment HTB, aux enjeux de la transition énergétique en particulier en optimisant la gestion des raccordements au regard des documents de planification et des politiques d’aménagement du territoire.

À ce titre, le CSDPE a rappelé l’importance d’associer les autorités organisatrices de la distribution d’électricité aux actions de flexibilité et rappeler leur rôle en la matière.

- **La recherche et l’innovation pour le développement des nouvelles technologies de l’énergie**

Le CSDPE a souligné que les besoins de R&D et d’implication de l’ensemble des opérateurs de réseaux sont élevés dans un contexte où ces réseaux doivent relever des défis technologiques et scientifiques importants pour accueillir les EnR, les véhicules électriques, le stockage, pour rendre possible les communautés énergétiques, se préparer au changement climatique, ou encore garantir la résilience et limiter l’empreinte environnementale.

À ce titre, la problématique liée aux besoins de formation et de montée en compétences des ressources humaines chargées de répondre à ces enjeux a été jugée insuffisamment traitée dans le projet de PPE3.

- **Les enjeux socio-économiques et industriels, la préservation du pouvoir d’achat des consommateurs et la compétitivité des prix de l’énergie**

Le CSDPE a relevé l’absence de données / simulations quant aux conséquences sur les prix de l’électricité qu’aura le fort besoin d’investissement projeté par le projet de PPE3, et mis aussi l’accent sur la nécessité de ne pas écarter de l’accès à l’énergie les ménages aux revenus faibles, la transition écologique se devant d’être également solidaire. Il a aussi considéré que le développement des énergies renouvelables devait rester soutenable pour l’ensemble des intervenants, au travers des prix payés par les consommateurs, sans dégrader les équilibres financiers des gestionnaires de réseaux.

- **La mobilisation des territoires dans la planification énergétique**

Le CSDPE s’est félicité du rôle essentiel des territoires dans la planification énergétique, en tant qu’acteurs publics au plus proche de la transition énergétique et écologique, mais a regretté l’absence de mention du rôle pourtant essentiel des autorités organisatrices de la distribution d’énergie (AODE) dans la PPE.

La difficulté de l’articulation entre les ambitions nationales et les enjeux territoriaux a été soulignée ; à ce titre l’articulation entre PPE, Sraddet, PCAET, S3REnR, zones d’accélération ou encore COP régionales reste à développer et renforcer, tout en veillant à assurer la cohérence entre tous ces outils locaux de planification.

L’avis rendu a considéré que le projet de PPE3 n’intégrait pas suffisamment l’enjeu des moyens effectivement mis à disposition des territoires pour financer la transition énergétique, dans un contexte de risque de moindre engagement de l’État dans ce domaine ; et donc appelé à la mise en cohérence des pratiques budgétaires et fiscales avec les ambitions affichées.

Au global, il est important de garantir le financement des investissements sur les réseaux quel que soit le maître d’ouvrage des travaux, au travers notamment du Turpe ou du CAS Facé (dont certains membres considèrent que le montant doit impérativement être revalorisé afin de pouvoir faire face aux enjeux actuels de résilience des réseaux, d’électrification massive des usages à venir et d’insertion des énergies renouvelables pour leur accélération sur les territoires).

- **La stratégie de développement de la mobilité propre**

Le CSDPE a relevé l'enjeu d'un mix énergétique équilibré, de l'élaboration et de la mise à jour facilitées des Schémas directeurs des installations de recharge des véhicules électriques (Sdirve), mais aussi le caractère irréaliste de certaines projections.

- **Les fiches thématiques relatives aux réseaux électriques et à la flexibilité du système électrique**

Le CSDPE a souligné que ces fiches auraient pu mieux mettre en exergue les enjeux propres aux réseaux de distribution publique d'électricité, ainsi que le rôle clef des autorités concédantes et des collectivités locales dans la mise en œuvre des ambitions énergétiques dans les territoires.

3 Avis du CSDPE sur la politique d'investissement d'Enedis pour l'année 2025

Comme chaque année, dans le cadre de la réunion d'automne du CSDPE, le directeur exécutif en charge de la direction Technique d'Enedis a présenté la stratégie d'investissement d'Enedis pour 2025, sur la base d'un support transmis aux membres du CSDPE. Il a à cette occasion dressé un panorama des deux grands axes de sa stratégie, en matière d'accélération de la transition énergétique et d'amélioration de la résilience des réseaux, en soulignant par ailleurs les impacts des aléas climatiques rencontrés en 2024 et des enjeux de reconstruction et de résilience des réseaux en Bretagne, Normandie et Nord-Pas-de-Calais.

Les investissements pour 2025 ont été évalués à 5 730 M€ (contre 5 280 € en 2024), qui comportent également des enveloppes destinées à la reconstruction et la résilience des réseaux en Bretagne et Normandie (presque 900 M€ sur 2025-2029) ou Nord-Pas-de-Calais (+1,2 M€ sur 2024-2026).

Les années 2023 et (dans une moindre mesure) 2024 ont été particulièrement difficiles au regard des impacts des aléas climatiques, ce qui n'a pas empêché le président du CSDPE de souligner l'implication d'Enedis sur le sujet, ainsi que la satisfaction des acteurs locaux, et l'enjeu de poursuivre les efforts en matière de communication et prévention dans de telles situations.

Enedis a présenté ses cinq grands programmes d'investissement : plan aléas climatiques, rénovation programmée, câbles HTA isolés au papier imprégné, câbles BT isolés au papier imprégné, réseaux BT en fils nus, tout en soulignant que c'est l'analyse au cas par cas qui permet d'optimiser la fiabilisation du réseau au moindre coût.

Les échanges avec différents membres du CSDPE ont permis d'aborder différents points pouvant influencer sur la trajectoire d'investissements d'Enedis : développement des Datacenters, développement des installations de recharge des véhicules électriques sur les autoroutes, impact de la trajectoire de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3), besoins d'investissements en matière de raccordements prévus par le Turpe 6 sous-évalués mais où Enedis a réussi à s'adapter, enjeux associés aux besoins pris en compte dans le cadre de la définition de la trajectoire Turpe 7.

Le CSDPE a rendu un avis favorable sur la politique d'investissement d'Enedis pour l'année 2025.

4 Point sur la reconstruction des réseaux de distribution d'électricité suite aux tempêtes Ciarán et Domingos

Le directeur exécutif en charge de la direction Technique d'Enedis a présenté le diagnostic des réseaux publics de distribution suite aux tempêtes Ciarán et Domingos et plus particulièrement les ambitions du plan de reconstruction et de résilience des réseaux de distribution d'électricité en Bretagne et Normandie mis en œuvre par Enedis en lien étroit avec les plans d'action des AODE.

Enedis et les AODE ont notamment rappelé qu'il s'agissait d'une situation inédite qui a dépassé tous les référentiels historiques connus, que la sécurité primait avant toute chose et que le projet de reconstruction et résilience du réseau en Bretagne et Normandie s'inscrivait en cohérence avec les plans pluriannuels des investissements (PPI) des contrats de concession et les programmes techniques patrimoniaux d'Enedis (plan aléa climatiques, rénovation programmée, etc).

5 Perspectives de travail pour 2025

5.1 Conférences départementales prévues par la loi NOME : poursuivre les actions menées pour permettre leur tenue de façon exhaustive et une remontée de données conformes à l'arrêté, en quantité et en qualité

Concernant la tenue des conférences départementales, le processus s'est largement institutionnalisé, même s'il demeure quelques cas particuliers. La question du maintien de la mobilisation dans la durée des préfectures et des acteurs locaux reste posée.

La dynamique est positive depuis plusieurs années (augmentation de la tenue des conférences, prédominance des tenues en physique, remontée des données, conformité des données au format prévu, etc) et reste à conforter pour garder le même niveau d'implication et de qualité.

Un effort devra être mené en faveur d'une conférence interdépartementale à Paris et petite couronne, mais aussi à destination des quelques préfectures où les conférences ne sont pas tenues ou se révèlent encore un peu fragiles (notamment en Essonne).

Sur la qualité des données, une grande majorité des acteurs transmettent des données de qualité, mais il demeure toujours des cas particuliers (acteurs qui ne contribuent pas ou seulement partiellement). Des actions ciblées pourraient être menées les prochaines années afin de re-sensibiliser ces acteurs et ainsi améliorer l'exhaustivité et la qualité des données transmises. Une action spécifique pourrait être dédiée aux données relatives aux investissements prévus (année n) et prévisionnels (année n+1).

Le CSDPE a émis plusieurs préconisations sur ces deux axes dans son rapport à fin 2022 et dans le présent rapport au titre de la campagne 2023.

Le CSDPE souligne par ailleurs que les remontées d'informations sont encore, dans certains cas, trop tardives, à la fin du premier trimestre n+1 – Ce qui laisse peu de temps pour traiter les données et les analyser dans la perspective d'une consolidation et de la préparation du rapport d'activité du CSDPE en juin-juillet.

5.2 Le site internet du CSDPE, un outil fonctionnel qui a fait l'objet d'une réflexion sur une évolution compatible avec les moyens financiers actuels

Le site internet « csdpe.fr » a fait l'objet d'une première mise en ligne le 29 septembre 2021. Il répond ainsi à l'obligation réglementaire en permettant de collecter les informations issues des conférences départementales réalisées (documents, tableaux chiffrés et compte-rendu) et d'agréger les éléments chiffrés.

Enedis a pris en charge, au titre de son rôle de secrétaire du CSDPE, et dans une phase de mise en place, le financement de ce site (environ 65k€ de coût initial et environ 10k€ récurrents de maintien en condition opérationnelle), ainsi que sa réalisation par un prestataire retenu après appel d'offres. Le maintien en condition opérationnelle du site a été maintenu ainsi en 2024.

Dans son rapport 2023, le CSDPE avait recommandé que les pouvoirs publics précisent les conditions de la couverture des coûts associés au développement et à l'entretien du site internet du CSDPE si celui-ci devait évoluer en générant des coûts supérieurs aux coûts actuels, éventuellement en rendant explicite une prise en charge de ces coûts par le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité appliqué à Enedis, si le choix d'un financement exclusivement assuré par Enedis devait être confirmé.

Une réflexion sur une évolution du site compatible avec les moyens financiers actuels a été menée et a fait l'objet d'une proposition par le secrétariat du CSDPE lors de la réunion du 14 novembre 2024 afin de le rendre plus communicant sur les travaux du CSPDE et les données (réalisées et non prévisionnelles, hors données sensibles) des conférences départementales. Les experts du CSDPE seront sollicités en 2025 pour travailler à cette évolution du site.

6 Membres du CSDPE à fin 2024

À fin 2024, la composition du CSDPE est telle que présentée dans le tableau ci-dessous, globalement inchangée depuis l'arrêté du 22 novembre 2023.

Composition du CSDPE en 2024
<u>Membres au titre des représentants de l'État</u> Le directeur général des collectivités territoriales ou son représentant Le directeur général de l'énergie et du climat ou son représentant Le directeur de l'agence des participations de l'État ou son représentant
<u>Membres au titre des représentants des intercommunalités et des régions</u> M. Jean-Patrick MASSON, vice-président de Dijon Métropole (titulaire), et M. Bruno PARIS, vice-président de Lorient Agglomération (suppléant) M. Olivier BEATRIX, conseiller régional de la région Centre-Val de Loire
<u>Membre représentant les autorités organisatrices du réseau public de distribution d'électricité au conseil de surveillance de la société Enedis</u> M. Xavier PINTAT
<u>Membres au titre de représentants des autorités organisatrices du réseau public de distribution d'électricité</u> M. Jean-Luc DUPONT, président du syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (titulaire), et M ^{me} Nathalie NIESON, présidente du syndicat départemental d'électricité de la Drôme - Territoire d'énergie Drôme (suppléante) M. Guy HOURCABIE, président du syndicat intercommunal d'énergie, d'équipement et d'environnement de la Nièvre (titulaire), et M ^{me} Denise SAINT-PE, présidente du syndicat départemental d'énergie des Pyrénées-Atlantiques (suppléante)
<u>Membres au titre de représentants des entreprises locales de distribution</u> Olivier DUBRAY, directeur général de la Coopérative d'électricité de Saint-Martin-de-Londres (titulaire), et M. Didier REBISCHUNG, directeur adjoint d'Électricité de Strasbourg (suppléant)
<u>Membres au titre des représentants de la société Enedis</u> M ^{me} Marie-Christine AULAGNON, directrice finances, achats et assurances (titulaire), et M. Jean-François VAQUIERI, secrétaire général (suppléant) XXX* (titulaire en attente de désignation suite au départ de M. Christian BUCHEL), et M. Éric SALOMON, directeur clients (suppléant) M. Hervé CHAMPENOIS, directeur technique (titulaire), et M. Philippe GUILLEMET, directeur opérations et patrimoine (suppléant)

* M. Mathias POVSE, directeur clients et territoires a finalement été nommé le 28 avril 2025

Le CSDPE a été présidé successivement par :

- M. Ladislav PONIATOWSKI, d'avril 2017 à avril 2019 ;
- M. Xavier PINTAT, depuis avril 2019.

Le CSDPE a adopté son règlement intérieur lors de sa session de juin 2018.